



Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n° Del.2024-IX-153
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 Septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 5
- absents ou excusés : 3
- votants : 30

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en

Préfecture le
14 OCT. 2024

De la publication le

14 OCT. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Georges VIGNIER a donné procuration à Jacques DALEX
Marc BRACHET a donné procuration à Brigitte BOISSON
Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
Christiane LECUYER a donné procuration à Martine BEAUMONT
Julie DENAMBRIE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD,

ABSENTS : Agnès BALLIEU - François HUSAK - Jeannie TREMBLAY-GUETTET

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

**Mise en place d'un Atelier Hors les Murs sur le territoire de la CCSLA – participation de la
Commune de Faverges-Seythenex**

Rapporteur : Martine BEAUMONT

Un atelier Hors Les Murs « Mise en valeur des paysages en transition à travers les patrimoines matériels et immatériels » est proposé dans le cadre de la démarche de revitalisation de Faverges-Seythenex, concrétisée par la convention cadre du programme « Petite Ville de Demain », signée en février 2023 entre la Ville Centre (Faverges-Seythenex), la Communauté de Communes (CC des Sources du Lac d'Annecy), le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, la ville de Doussard et l'Etat.

Cet atelier s'inscrit également dans le cadre de la révision de la Charte du Parc. En effet, l'action du parc favorise la préservation et la valorisation des patrimoines de son territoire. Le territoire des Sources du Lac d'Annecy, par la diversité de ses paysages et son histoire, rassemble une multitude de patrimoines : naturel, bâti (dont archéologique et historique), industriel, culturel, géologique, alimentaire... la

préservation et la valorisation de ces patrimoines se retrouvent dans les différentes fiches actions de la nouvelle charte du Parc.

Dans le cadre du partenariat consolidé entre la fédération des PNR et l'ANCT, le Parc des Bauges a proposé d'accompagner le dispositif Petite Ville de Demain de Faverges-Seythenex par un atelier hors les murs. Ce dispositif permet de disposer de regards croisés pluridisciplinaire extérieurs et d'opérer une prise de recul et un pas de côté pour le territoire, tout en offrant aux étudiants la possibilité « d'atterrir » sur un cas concret.

De multiples études ayant été engagées en amont, il a été décidé de proposer aux étudiants un sujet transversal permettant de créer du lien dans la commune et dans la communauté de communes, en cohérence avec la convention PVD et la charte du PNR.

L'atelier aura vocation à inventorier, qualifier, et mettre en valeur la diversité, les interrelations et la complémentarité de ces patrimoines répartis à l'échelle de la communauté de communes, pour proposer un itinéraire, physique et/ou virtuel, permettant leur découverte par les habitants et visiteurs du territoire. Le parcours patrimonial sera également l'occasion de mettre en avant les démarches de transition engagées, à venir, nécessaires pour l'avenir de la commune et de la communauté de communes, en lien avec ces patrimoines (exemples non exhaustifs : évolution des activités industrielles, réemploi du bâti ancien, lien entre hydroélectricité et réchauffement climatique, utilisation des ressources locales, etc.).

Deux formations et une unité de recherche ont été identifiées pour s'emparer du contexte de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy :

- Master Management du tourisme durable de l'Université Savoie Mont-Blanc- groupe d'une vingtaine d'étudiants sous la conduite de Géraldine Charvin.
- BTS Made du Lycée professionnel d'art et de design La Fontaine de Faverges-Seythenex, sous la conduite de Capucine Berthault et Cécile Boimare.
- Chaire de recherche VALCOM, Fondation Université Savoie Mont-Blanc - notamment sous la conduite de Julia Ambrosio, doctorante et Sarah Ludwig, Ingénieure d'étude.

Le suivi opérationnel de l'atelier est placé sous l'accompagnement du PNR du Massif des Bauges (Romane GIRARD), de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (Bastien GALANT) et de la CCSLA (Gaëlle VERJUS).

L'atelier se déroulera en plusieurs temps en alternance sur le territoire et dans les lieux de formation :

- Une première journée de démarrage le 11 octobre 2024 à l'Université Savoie Mont-Blanc, pour faciliter la synergie entre les formations et préparer les questionnaires qui seront diffusés pendant l'atelier,
- Un séjour d'immersion sur le territoire du 13 au 15 novembre 2024, à la rencontre des acteurs locaux et à la découverte des patrimoines et des ressources à valoriser. Les étudiants et accompagnants seront logés sur place, au Val de Tamié et la restauration sera assurée localement,
- Un troisième temps sur le territoire, le 7 février 2024, permettra aux étudiants de faire une première restitution aux élus et techniciens, afin d'exposer leur diagnostic et leurs pistes de propositions,
- Les retours du comité de pilotage leur permettront de préparer leur rendu final qui sera restitué le 4 avril 2025, à Faverges.

Le financement de cet atelier est arrêté comme suit :

Dépenses		Financements	
Hébergement (3 jours et 2 nuits)	2856,40 €	PNR du massif des Bauges (lignes Etat et Région)	9 000€
Restauration locale	5488€	Fédération des PNR	2 500€
Frais de déplacement	4312€	Communauté de communes des sources du Lac d'Annecy	2 000€
Impression document valorisation	800€		
Total	13 456,40€ arrondi à 13 500€		13 500€

L'ensemble des dépenses sera porté par le PNR du Massif des Bauges, qui percevra les financements de la Fédération des Parcs Naturels et de la Communauté de Communes.

En ce qui concerne la Commune de Faverges-Seythenex, il est proposé :

- La réalisation et la livraison (au Val de Tamié), par la cuisine centrale, de pique-niques et de repas à réchauffer. Un tarif spécifique est proposé à 10 € HT / personne,
- La mise à disposition du minibus de 9 places pendant le séjour d'immersion, du mercredi 13 novembre à compter de 13h jusqu'au vendredi 15 novembre 16h ;
- La mise à disposition de la salle du Conseil Municipal pour les restitutions en février et avril.

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

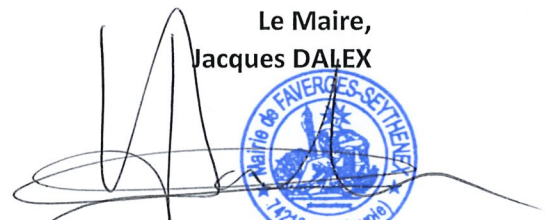
- ✚ **APPROUVE** la participation de la Commune à cet Atelier Hors les Murs, selon les modalités énoncées ci-dessus,
- ✚ **FIXE** le tarif de fourniture et livraison des repas à 10€ HT par repas livré,
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024



ID : 074-200054138-20241002-DEL_2024_IX_153-DE

